

# Promouvoir les affaires et l'investissement dans les États touchés par les conflits et la fragilité conformément au New Deal

*Document 14 – Pour discussion*



HUITIEME REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA  
MISE EN OEUVRE DU DIALOGUE INTERNATIONAL  
1<sup>er</sup> et 2 juin 2016, Nairobi, Kenya

## **Promouvoir les affaires et l'investissement dans les États touchés par les conflits et la fragilité conformément au New Deal**

**Une stratégie pour l'action – Mise à jour (27 mai 2016)**

### **1. RAISONS DE L'ENGAGEMENT ET CONTEXTE**

Le New Deal pour l'engagement dans les États fragiles (New Deal) lancé par le Dialogue international sur la consolidation de la paix et le renforcement de l'État (Dialogue) en 2011, invite ses signataires à veiller à ce que tous les investissements réalisés tant par les acteurs publics et privés, de l'intérieur et à l'extérieur du pays, soient canalisés vers la reconstruction des institutions et la consolidation de la paix, de manière à soutenir des transitions efficaces hors des conflits et de la fragilité.

Etablir des fondements économiques comme condition préalable nécessaire pour la paix, est l'un des cinq Objectifs de consolidation de la paix et de renforcement de l'État du New Deal (PSG 4). Le New Deal reconnaît également qu'un environnement des affaires et des investissements responsables sont également indispensables à la réalisation des autres PSG. Le New Deal apporte une perspective unique dirigée et appropriée par les pays pour les travaux en cours, afin de promouvoir un environnement des affaires responsable dans les contextes de fragilité et de conflit.

Le groupe de pilotage du Dialogue a convenu d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie visant à s'engager avec le secteur privé et à promouvoir l'accroissement de la quantité et de la qualité de du monde des affaires et des investissements dans les pays partenaires. La stratégie a été présentée et approuvée en 2015.

Ce document présente une mise à jour de ce qui avait été convenu, ce qui a été accompli et les moyens possibles pour consolider ce travail.

### **2. LA STRATEGIE DE 2015 PROPOSAIT TROIS AXES DE TRAVAIL**

- I. **Un travail axé sur les pays pour promouvoir l'accroissement de la quantité et la qualité des affaires et des investissements.** L'Afghanistan, la République démocratique du Congo, le Libéria et la Sierra Leone ont manifesté un intérêt pour le pilotage de certaines des initiatives suivantes : i) Cartographier les initiatives existantes pour promouvoir l'accroissement de la quantité et qualité des affaires et des investissements ; b) Identifier les contraintes et les opportunités d'affaires et d'investissements en particulier dans les domaines qui sont essentiels pour la création d'emplois ; c) Communiquer de manière efficace sur les opportunités et ; d) Soutenir un processus de dialogue public-privé.
  
- II. **S'assurer que le financement du développement soutient l'engagement sensible aux conflits du monde des affaires et de l'investissement.** Ces travaux comprenaient l'identification des instruments de financement du développement bilatéraux et multilatéraux qui pouvaient être mobilisés dans les différents groupes de d'Etats touchés par des conflits ou la fragilité afin de promouvoir l'accroissement de la quantité et qualité des affaires et des investissements (sensibles aux conflits par exemple).

- III. **Compléter les normes internationales applicables aux états en situation de fragilité** en aidant à systématiser les normes internationales pour un environnement des affaires et des investissements responsables dans les environnements fragiles et en communiquant efficacement sur ces normes. Cet axe de travail visait également à communiquer sur les principes du New Deal auprès du secteur privé.

### 3. CE QUI A ÉTÉ RÉALISÉ

Le Secrétariat du Dialogue a pu faire avancer quelques initiatives en 2015 et début 2016 et identifier de nouvelles opportunités de se recentrer et faire avancer ce travail.

#### *Réalisations*

- **La création de partenariats et communication.** Le Secrétariat du Dialogue a touché un large éventail de partenaires parmi les membres du Dialogue et les acteurs du secteur privé pour atteindre un consensus, établir des partenariats et créer des synergies autour de ce travail. Cela a permis au Secrétariat de communiquer sur le New Deal dans une variété de forums du secteur privé, et d'identifier des opportunités concrètes pour faire avancer cette stratégie.
- **Événement au niveau national en Sierra Leone.** Un atelier de multi-parties prenantes intitulé « La résilience, la récupération et la résurgence du secteur privé : coup de projecteur sur les technologies de l'information et de la communication (TIC) »<sup>1</sup>, et qui mettait l'accent sur la mobilisation du secteur privé dans le processus de récupération suite à la crise de l'Ebola, a été organisé au Sierra Leone en août 2015. L'atelier a identifié les principales actions que le gouvernement, le secteur privé et la société civile devraient entreprendre pour maximiser les efforts de relèvement suite à la crise de l'Ebola.
- **Une brochure sur les principales normes internationales pour un environnement des affaires responsable et comment les appliquer aux États fragiles** a été produite par le Secrétariat du Dialogue, et présentée lors de la réunion du Groupe de pilotage à Paris. Cette brochure a été largement diffusée et bien accueillie.
- **Mettre l'accent sur le financement et l'investissement pour le développement.** Fort du succès de la brochure et sur l'intérêt suscité autour de la question de l'investissement, le Secrétariat Dialogue, en collaboration avec BNP Paribas Investment Partner, a en outre identifié des actions permettant d'attirer et de retenir les investissements dans les contextes fragiles. Ce travail, qui relève du second axe de travail de la stratégie de 2015, est mené en étroite collaboration avec la Banque mondiale, la SFI et l'AMGI. Certaines contraintes clés et des opportunités pour l'investissement dans des situations de fragilité ont été identifiées et il a été proposé de : i) Mettre en place un système de certification pour permettre l'identification des entreprises avec lesquelles il est sûr de faire des affaires ; ii) identifier les instruments de financement innovants pour canaliser les investissements en faveur des contextes fragiles (les obligations par exemple) ; iii) Renforcer les mécanismes de garantie publics pour catalyser l'investissement précoce ; iv) promouvoir les opportunités de dialogues public-privé axés sur les pays pour attirer et retenir davantage d'investissements. Une stratégie clé pour faire créer la différence dans ce domaine serait de changer le discours sur les opportunités et les risques, et d'identifier et mobiliser les mécanismes appropriés pour prémunir les investissements précoces des risques.

---

<sup>1</sup> Private sector resilience, recovery, and resurgence: Information Communication Technology (ICT) spotlight

#### 4. ETAPES SUIVANTES

*Que devrait faire le Dialogue ?* Le moment est favorable pour une intensification de l'effort à travers le Dialogue, afin de promouvoir l'accroissement de la quantité et qualité des affaires et des investissements dans les situations de fragilité. Les initiatives décrites ci-dessus ont été identifiées et discutées avec un éventail de partenaires. Trois principaux domaines présentent des opportunités particulières et devraient faire l'objet, à l'avenir, de travaux dirigés par le Dialogue :

- **Une initiative menée par les pays pour des efforts** visant à promouvoir le dialogue avec les partenaires publics et privés (y compris le secteur privé local et les investisseurs), et à identifier et communiquer sur les opportunités d'investissement spécifiques, afin que les partenaires et les mécanismes appropriés puissent être mobilisés autour des opportunités.
- Continuer à développer, en collaboration avec les partenaires, la proposition d'un système de **certification et des mécanismes de financement innovants**, et soutenir les efforts pour intensifier les mécanismes de garantie.
- Tout en puisant dans le point précédent, aider à générer **de nouveaux discours** sur les possibilités de faire des affaires et investir dans des situations de fragilité.

*Pourquoi le Dialogue devrait-il le faire ?* Le Dialogue international est particulièrement bien placé pour rassembler les pays fragiles, les partenaires au développement, notamment les institutions financières spécialisées et les partenaires du secteur privé. Compte tenu de l'emplacement de son Secrétariat, il peut également profiter de l'importante expérience de l'OCDE dans ce domaine.

*Quels sont les éléments nécessaires pour faire avancer ces travaux ?*

Les éléments suivants sont nécessaires pour faire avancer ces travaux :

- **L'appropriation et le leadership par les membres du Dialogue.** Deux membres ou plus doivent s'accorder pour mener ces travaux de manière proactive avec le soutien du Secrétariat.
- **Des pays pour piloter les initiatives au niveau national.** Ceux-ci pourraient aussi bien être les pays qui se sont portés volontaires en 2015 ou d'autres pays.
- **Des financements.** Le développement de ces travaux exige des méthodes de travail nouvelles et différentes, notamment en matière d'interaction proactive, de renforcement des partenariats et de communication, en plus de l'intensification des initiatives nationales.